



30 septembre 2020

(20-6620)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 2006 SUR LES MARQUES DE FABRIQUE OU
DE COMMERCE ET LES MODÈLES ET DESSINS (ADRESSE
AUX FINS DE SIGNIFICATION) (MODIFICATION)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2006 sur les marques de fabrique ou de commerce et les modèles et dessins (adresse aux fins de signification) (modification)
Objet	Marques de fabrique ou de commerce; modèles et dessins industriels
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2020/IP/GBR/20_5733_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/44 , IP/N/1/GBR/T/26 ; IP/N/1/GBR/33 , IP/N/1/GBR/T/20 ; IP/N/1/GBR/31 , IP/N/1/GBR/D/17 , IP/N/1/GBR/P/6 , IP/N/1/GBR/T/18 ; IP/N/1/GBR/22 , IP/N/1/GBR/D/11 ; IP/N/1/GBR/19 , IP/N/1/GBR/T/13 ; IP/N/1/GBR/8 , IP/N/1/GBR/T/7 ; IP/N/1/GBR/3 , IP/N/1/GBR/D/4 ; IP/N/1/GBR/D/2
Brève description du texte juridique notifié <p>Le Règlement corrige l'article 10.5) du Règlement de 2000 sur les marques de fabrique ou de commerce et l'article 8.5) du Règlement sur les dessins et modèles enregistrés. Les deux dispositions ont été modifiées de manière incorrecte par le Règlement de 2006 sur les brevets, les marques de fabrique ou de commerce et les dessins et modèles (adresse aux fins de signification et délais, etc.) (SI 2006/760). Le Règlement remplace le terme "registrar" par le terme "comptroller" à l'article 10.5) du Règlement de 2000 sur les marques de fabrique ou de commerce et à l'article 8.5) du Règlement sur les dessins et modèles enregistrés.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	6 avril 2006

Autre date	
-------------------	--

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	20 août 2020
Autres renseignements	https://www.legislation.gov.uk/uksi/2006/1029/contents/made – Amende/remplace: le Règlement de 2000 sur les marques de fabrique ou de commerce (SI 2000/136); le Règlement sur les dessins et modèles enregistrés (SI 1995/2912)
Organisme ou autorité responsable	UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ United Kingdom information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Hors du Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.